



Compagnie d'arc de Conflans Sainte Honorine

Stade Claude Fichot - rue du Bois d'Aulne
78700 Conflans Sainte Honorine
e-mail : compagnie.conflans@free.fr
e-mail secrétaire : cie.conflans.secretaire@gmail.com
site web : www.compagnieconflans.com



Union Sportive de
Conflans Ste Honorine
BP 70029
Tél/fax 01 39 19 34 39



La compagnie d'arc de Conflans Ste Honorine a le plaisir de vous inviter les

Samedi 11 & Dimanche 12 novembre 2017
Pour son CONCOURS EN SALLE - 2 x 18 mètres

Sélectif AU CHAMPIONNAT DE FRANCE
Affiliation FFTA : 2578038

Lieu du concours :
Gymnase du stade Claude Fichot (**EXCELLENT ECLAIRAGE**)
Rue du Bois d'Aulne
78700 Conflans Ste Honorine
GPS : 02°07'10" E - 49°0'38" N

Horaire des tirs comptés : samedi 12 h 30 16 h 30
 dimanche 09 h 00 13 h 30

Ouverture du Greffe 1 heure avant le départ
Inspection du matériel pendant l'échauffement

Pas de volée d'essai. Échauffement directement sur blason à la distance réglementaire, environ 1/2h avant le départ des tirs comptés.

Blasons : Benjamins, minimes (classique et poulies) cadets (sans viseur) : 60 cm
Autres catégories : 40 cm/tri-spots verticaux sur demande
Arc poulies tri-spots verticaux

Récompenses :

Individuelles:

- 3 premiers de chaque catégorie (classique, poulies, arc nu, arc droit)
- meilleure flèche le Dimanche soir en attendant les résultats

Par équipes :

- La première arcs classiques femmes et hommes (pas d'équipe mixte)
- La première arcs poulies (mixte autorisée)
- La première jeunes arcs classiques (cadets et juniors)
- La première espoirs arcs classiques (benjamins et minimes)

Remise des prix suivie du pot de l'amitié le dimanche 12 novembre vers 17 h 00.

Buffet et buvette sur place à votre disposition tout le week-end

Inscriptions : Coût 8 €* ou 7 €* Chèque à l'ordre « USC tir a l'arc »

*Pour les catégories jeunes 7 € sur tous les départs.

Contact :

Joël ANGERAND, 15 Rue des Mésanges, 78780 MAURECOURT

Tél : 01 39 74 49 98 - 06 11 20 78 03 Mail : compagnie.conflans@free.fr

Toute réservation téléphonique ou par mail doit être confirmée par écrit dans les 5 jours
au moyen du bordereau ci-joint à retourner accompagnée du règlement avant le 07/11/2016

Justification d'identité : fournir un des justificatifs prévus au règlement FFTA

Tenue de compagnie ou tenue blanche

